

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2015

Présents : MM. GUILLAUME, DAVASE, PILLIER, CUREAUDEAU, HUBERT, CHAMPION et Mmes NIVELLE, ROBINEAU, AUDEBRAND, CLEMOT

Absents excusés: Mmes BERNET-CARAMAM, HALIN, BOURSIN, MM. QUINCHARD et IMHOFF

Devis – menuiseries de l'école

Clôture et portillon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé le devis de la SARL HAY Bruno concernant la fourniture et la pose d'une clôture avec un portillon pour l'école, d'un montant de 1 680 euros hors taxes, soit 2 016 euros TTC.

Fenêtres et porte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté le devis de la SARL HAY Bruno pour la fourniture et pose de 4 fenêtres et d'une porte, un montant de 7 907 euros hors taxes, soit 9 488.40 € TTC.

Convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles avec la commune de Doué-la-Fontaine

Monsieur le Maire a présenté au conseil la convention de la ville de Doué-la-Fontaine relative aux frais de participation de la scolarité des enfants domiciliés sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- a accepté la participation de 480 € pour un enfant, au titre de l'année scolaire 2014/2015.
- a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

Avenant à la convention avec le service de santé au travail

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte l'avenant à la convention de mise à disposition du service de Santé au travail du Centre Hospitalier de Saumur, concernant le coût des consultations des agents communaux, au titre de l'année 2015 et a autorisé le Maire à le signer.

Avis sur l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

Monsieur le Maire a présenté au conseil l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Cet avant-projet est soumis pour avis au conseil municipal.

Le Saumurois comprendrait :

La communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, la communauté de communes de Doué-la-Fontaine, la communauté de communes de Gennes, la communauté de communes de Longué-Jumelles et la communauté de communes de Noyant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale, car le territoire proposé est surdimensionné et ne correspond pas au bassin de vie du Saumurois.

Présentation du projet d'aménagement et de développement Durables,

Monsieur le Maire a présenté le projet d'aménagement et de développement durables au conseil municipal.